

Journée internationale des femmes 2004

Les femmes sont en colère. Dites-le en rouge !

C'est une journée de solidarité et d'affirmation des revendications des femmes dans le monde entier. En Suisse comme ailleurs, les inégalités persistent à l'égard des femmes dans les domaines de la vie professionnelle, politique et familiale. Elles ne disposent pas des mêmes droits que les hommes. Femmes et hommes solidaires, rejoignez nos actions des 6 et 8 mars.

Non à la 11e révision de l'AVS

En lieu et place de la "retraite à la carte" promise, la 11ème révision AVS c'est :

- L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans et ce, dès 2009;

- La suppression de la rente de veuve pour celles qui n'ont pas d'enfant à charge et la réduction de la rente de veuve de 80 à 60% de la rente vieillesse correspondant au revenu annuel moyen déterminant;

- Le rythme d'adaptation des rentes au coût de la vie passe de 2 à 3 ans pour toutes et tous, ce qui provoque une perte de pouvoir d'achat.



Nous ne voulons pas d'une égalité par la régression sociale. Demain, c'est la retraite à 67 ans qui nous attend. Une femme sur deux n'a pas de deuxième pilier et parmi celles qui touchent un rente, la moitié reçoivent moins de 10'000 francs par an.

Les femmes paient cher leur travail à temps partiel et des revenus insuffisants pour que leurs patrons cotisent au deuxième pilier. Les deux tiers des bénéficiaires des prestations complémentaires sont des

femmes ! La pauvreté touche nombre de femmes âgées.

Oui à l'assurance maternité fédérale

Genève dispose déjà d'une assurance maternité cantonale (16 semaines de congé maternité et de congé adoption). Introduite récemment, elle a considérablement amélioré la situation des travailleuses de notre canton. Sur le plan fédéral, une loi modeste vient d'être adoptée par les Chambres, qui prévoit 14 semaines de congé maternité. Nous voterons sur cette loi, car l'UDC l'a combattu par référendum. La Suisse est le seul pays d'Europe à ne pas avoir d'assurance maternité sur le plan national. C'est un petit pas, mais crucial pour les femmes de ce pays. A Genève aussi, comme dans les autres cantons, nous dirons OUI à cette assurance maternité car c'est faire preuve de solidarité envers les femmes qui ne bénéficient pas encore de ce droit élémentaire et légitime. Une acceptation massive à Genève lors de la votation, c'est défendre avec la plus grande détermination les conditions existantes dans notre canton. Les coûts étant mieux répartis et pris en charge par les APG, la cotisation sera revue à la baisse à Genève.

Au travail, les inégalités persistent

- Sur le plan professionnel, les femmes ont de quoi être en colère toute l'année. La loi sur l'égalité dans les rapports de travail est entrée en vigueur en



1996 mais, dans les faits, les femmes continuent à subir de nombreuses discriminations:

- Sur le plan des salaires, les femmes gagnent dans le privé en moyenne 20% de moins que les hommes. Dans les services publics, l'écart salarial en défaveur des femmes est moindre (11%), mais il tend à remonter avec l'introduction du salaire au mérite et les privatisations systématiques, et parce que la transparence des salaires et des échelles de traitement sont remises en question. Les femmes occupent des postes souvent peu ou pas qualifiés, elles sont moins présentes dans les postes hiérarchiques et le type de fonctions qu'elles remplissent sont encore dévalorisés. Le travail des femmes n'est pas rémunéré à sa juste valeur.

- La précarité des conditions de travail touchent essentiellement les femmes, comme par exemple les contrats sur appel ou de durée déterminée, qui ne permettent pas de prévoir son

Suite en page 2

Programme

Samedi 6 mars

A la maison de quartier de la Jonction (18 bis av. Ste Clotilde)

16h Conférence-débat sur le système des retraites avec Geneviève Azam, membre du Conseil scientifique d'Attac
18h30 Apéro
20h30 Spectacle "LES AMAZONES" de et par Catherine Gaillard sur réservation tél. 022 708 11 70

Lundi 8 mars

Journée d'action

Les femmes sont en colère. Dites-le en rouge ! Au travail, dans la rue, à la maison, toutes ensemble et chacune selon ses possibilités : portons du rouge, décorons nos fenêtres, rassemblons nos collègues pour une réunion, un arrêt de travail, une pause prolongée. Exprimons notre colère.

La Caravane des femmes circule dans le canton dès le matin, dans le centre ville de 12h à 14h, avec arrêts dans les centres commerciaux et des entreprises.

Manifestation

Rendez-vous à 17h30 sur l'Esplanade devant la gare de Cornavin

Dans ce numéro :

Ville de Genève hors-la-loi

Curieusement, la Ville de Genève ne respecte pas les dispositions sur les marchés publics, et n'exige pas de ses fournisseurs le respect des conventions collectives de travail.

En mai, voter comme il faudrait

Les votations du mois de mai sont primordiales puisque qu'il s'agit de se prononcer sur deux référendums lancés notamment par les syndicats et s'opposer ainsi à la scandaleuse révision de l'AVS et au cadeau aux riches du paquet fiscal.

Vive la lutte des postier-e-s

Tout le monde grogne contre la Poste, les clients, mais aussi les postier-e-s. Pour le maintien de la qualité du service public, les salarié-e-s ont mené une action de lutte peu coutumière dans ce secteur.

Promotion de l'agriculture

Une loi pour la promotion de l'agriculture genevoise est en cours de discussion... mais il ne faut surtout pas passer à côté de la promotion des conditions de travail des salarié-e-s qui y effectuent des tâches très pénibles.

Des coups de pied ...

Et toujours notre rubrique vengeresse contre les entreprises de la vente qui se dispensent de respecter les conventions collectives.

Licenciements dans la santé

La clinique Champel Elysée procède à des licenciements, mais ne respecte pas les procédures légales. Un plan social est en discussion.

Pour mettre un peu d'ordre dans le secteur de l'économie domestique : le chèque-service !

voir page 8

EDITO

Peur, moi ? Jamais !



L'élargissement de l'Union européenne (UE) semble alimenter les craintes de celles et ceux qui croient qu'une sorte de pays un peu barbares vont s'ajouter à ceux dont nous avions l'habitude. Et des fantasmes d'invasion de hordes de travailleuses et travailleurs venus de l'Est pour voler le pain de la bouche des résident-e-s se font jour.

Il faut pourtant rappeler que lorsque l'UE s'était augmentée de pays considérés à l'époque

comme d'une autre catégorie de pouvoir économique, il n'en était pas résulté de grands déplacements de population. Mais qu'au contraire ces pays avaient connu un développement leur permettant ensuite de faire jeu égal, et permettant surtout à leurs ressortissants de pouvoir travailler où bon leur semble, y compris, s'ils le désiraient, de ne pas être forcés à l'exode pour acquiescer un revenu décent.

La libre circulation qui nous attend au 1er juin, et celle qui concernera ensuite les pays qui entreront dans l'Europe - surtout d'anciens de l'Est - n'est rien d'autre que cela. Et il n'y a pas de raisons d'avoir

des peurs irraisonnées, surtout quand les personnes qui voudront venir travailler en Suisse arriveront dans des secteurs où le maillage conventionnel est serré, où le contrôle des conditions de travail (et de salaires !) est efficace.

Finalement, le seul besoin de protection que l'on peut ressentir, ce n'est pas la protection des salarié-e-s résident-e-s, mais bien au contraire la protection des travailleuses et travailleurs qui viendront chez nous, et qui risquent d'être à la merci de patrons sans scrupules, ou de leurs méconnaissance des usages locaux. Le rôle de ce qu'on appelle les mesures d'accompagnement est

donc primordial pour assurer sur tout le territoire une extension simplifiée des conventions collectives de travail et un contrôle sur les conditions qui seront faites aux nouveaux arrivants.

Et puis, tout compte fait, alignement pour alignement, il ne serait pas plus mal que la Suisse commence à mettre en conformité son droit du travail avec celui qui règne dans les autres pays européens. Parce que s'il existe un pays sous-développé en Europe, c'est bien la Suisse en matière de droit du travail et de protection sociale.

Georges Tissot

Du bon usage du libéralisme en Ville de Genève

Ce que l'on observe depuis plusieurs années dans le paysage genevois de la fonction publique, c'est la logique économique d'une externalisation croissante des secteurs de services.

Premier objectif: limiter le nombre de fonctionnaires en

faisant appel à des entreprises privées soumises à des salaires certes conventionnels, mais souvent fort éloignés des prestations publiques en matière de conditions de travail. Le pendant de ces économies est que les collectivités publiques sont amenées, dans le cadre de marchés dépassant certains seuils, à effectuer des soumissions publiques (voir encadré ci-dessous). Les marchés publics se retrouvent ainsi réglementés et, seul effet positif du point de vue citoyen, devraient conduire à une plus grande transparence des adjudications. La Loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD) entrée en vigueur en 2002 devrait également faciliter d'ailleurs l'accès aux décisions publiques.

C'est ici que le bât blesse; questionné par nos soins sur les adjudications de la Ville de Genève dans le domaine du nettoyage, le Département des finances reconnaît n'effectuer aucune soumission publique en la matière, quand le budget affecté à ces services avoisine les 4 millions de francs annuels.

Plus encore, et malgré notre

insistance, M. Pierre Muller, patron libéral de ce Département, a refusé de nous transmettre une liste exhaustive des entreprises de nettoyage qui sont mandatées pour l'entretien des établissements publics, sous prétexte de secret d'affaire. Pour mémoire on ne lui demande pas d'ouvrir les comptes de son entreprise mais ceux de la collectivité.

Lorsqu'elles sont fournies, ces listes (entreprises et lieux de travail) nous permettent une plus grande efficacité dans nos contrôles conventionnels, car nous avons constaté des cas de sous-traitance ou d'entreprises en cessation de paiement des assurances sociales, lesquelles exercent sans sourcilier des mandats publics.

Nous attendons que la Ville de Genève donne l'exemple en faisant preuve de transparence, car les communes genevoises rechignent encore à respecter les réglementations dans leurs transactions en matière de services et fournitures, ainsi que dans la recherche d'une transparence totale de la chose publique.

Sylvain Lehmann

Quand l'OMC lorgne sur la sphère publique!

L'objectif des accords néolibéraux du GATT/OMC de 1994 est de réglementer tous les aspects du commerce international. Les Genevois qui abritent le siège de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) connaissent les nombreuses critiques à l'encontre de cette organisation non démocratique, antisyndicale et sans autre préoccupation que la croissance capitaliste.

Un volet de ces accords porte sur les marchés publics afin, selon ses défenseurs, de stimuler la concurrence des entreprises au niveau international pour répondre aux besoins émanant de collectivités publiques. Il faut néanmoins rappeler que la notion de marché public fait l'objet de combats idéologiques importants. Car si les règles de l'OMC sur les marchés publics comprennent encore aujourd'hui une liste d'objets limités (travaux de construction, services informatiques, transport, ...), nous combattons l'offensive de groupes néolibéraux influents, étatiques ou non, qui cherchent à étendre largement la notion de marchés publics à la santé, l'éducation, les prisons, etc...

SL

Pour une caisse maladie unique et sociale :

Signez l'initiative !

Rappelons que diverses organisations sociales, syndicales et de gauche ont lancé une initiative populaire fédérale, à laquelle le SIT s'est associée.

Le point principal du texte de l'initiative est simple : "La Confédération institue une caisse unique pour l'assurance obligatoire des soins. Le conseil d'administration et le conseil de surveillance de cette caisse comprennent un nombre égal de représentants des pouvoirs publics, des fournisseurs de prestations et des organisations de défense des assurés. La loi règle le financement de la caisse. Elle fixe les primes en fonction de la capacité économique des assurés."

L'initiative veut donc établir une seule caisse-maladie pour l'assurance obligatoire des soins, sans but lucratif. Elle demande aussi un financement plus social par l'introduction des primes en fonction de la capacité économique des assurés.

La récolte de signatures bat son plein, mais il faut fournir un effort important pour qu'elle aboutisse rapidement. Demandez donc des listes, qui sont disponibles auprès du secrétariat SIT. La lutte pour le pouvoir d'achat passe aussi par la baisse des démentielles cotisations d'assurance maladie.

Harcèlement sexuel

Un jugement révoltant

Le Tribunal administratif vient de rendre son jugement sur la première affaire de harcèlement sexuel à l'Etat de Genève traitée dans le cadre de la loi sur l'égalité (LEg). Le verdict témoigne des progrès qu'il reste à accomplir en la matière.

Bref rappel des faits

En juin 2000, Madame A. porte plainte contre un de ses collègues pour harcèlement sexuel dans le cadre de la procédure interne existante à l'Etat de Genève. En avril 2001, au terme des auditions l'enquête conclut au harcèlement, ce qui confirmera l'Office du personnel de l'Etat. Le Conseil d'Etat, face aux recours contre cette décision, décide de refaire l'enquête ! Un an va encore s'écouler entre la nouvelle enquête et la décision qui tombe en août 2002. Le Conseil d'Etat, malgré les deux décisions précédentes, déclare qu'il n'y a pas harcèlement sexuel. Madame A. décide de recourir contre cette décision devant le Tribunal administratif. Comme toujours ou presque, le harcèlement sexuel subi par Madame A. n'a pas eu de témoins. En l'occurrence, c'est en fin de journée, en l'absence d'autres personnes dans les bureaux, que le harceleur a commis les actes dont il était accusé. Puisque la preuve de tels faits est souvent difficile à apporter ou tout simplement inexistante, le Tribunal fédéral a déjà relevé qu'il fallait admettre, qu'en matière de harcèlement sexuel ou psychologique, l'existence d'un tel évé-

nement peut et doit être admis sur la base d'un faisceau d'indices sérieux et convergents.

Tribunal sexiste ?

Madame A. a présenté au Tribunal administratif un certain nombre d'indices qui confortaient son accusation. Le Tribunal les a examinés, puis les a rejetés, souvent pour d'infimes détails. Par exemple, un seul témoin sur cinq a relevé que Madame A. ne parlait pas en lui parlant du harcèlement, ce qui a permis au Tribunal administratif de conclure à l'absence de constance dans les réactions émotionnelles de Madame A. Après quatre années de procédures et d'auditions, le Tribunal constate une inversion de dates dans les témoignages de la victime et en conclut à des contradictions ! En revanche, les contradictions et les manœuvres du harceleur n'ont pas été relevées. Le recours a donc été rejeté et le harcèlement n'a pas été reconnu. La décision du tribunal démontre qu'en matière de harcèlement, les femmes doivent être des victimes à la mémoire sans faille ! Ecoeuvrée, Madame A. a renoncé au recours au Tribunal fédéral. Cette décision démontre que l'attitude des tribunaux doit changer par rapport au harcèlement sexuel et à ses victimes. Celles-ci ne doivent plus être l'objet de préjugés parfois sexistes qui apparaissent clairement dans les questions posées et les considérations du jugement. Il faut également que les employeurs publics ou privés agissent pour éliminer les atteintes aux personnes sur les lieux de travail, et en particulier le harcèlement sexuel.

Hervé Pichelin

Suite de la page 1



revenu à l'avance ou son activité professionnelle à long terme. Les postes à temps partiels, occupés par une femme sur deux, ne disposent pas des mêmes avantages que les postes à plein temps. En pour-cent de la population active, le taux de chômage des femmes est plus élevé que celui des hommes.

● Le harcèlement sexuel n'est pas éradiqué et de nombreuses femmes subissent des comportements importuns de la part de leurs collègues, leurs chefs ou des clients dans le cadre de leur exercice professionnel.

Rejoindre le syndicat pour briser l'isolement et le sentiment d'impuissance

L'humiliation et la peur du licenciement sont très présentes dans les entreprises et beaucoup de femmes renoncent à faire valoir leurs droits et le respect de leur personnalité. L'isolement et la compétition acharnée entre les salarié-e-s, imposés par les entreprises, rendent difficile la résistance et la lutte pour de nouveaux droits. Les femmes prennent conscience qu'elles doivent s'organiser pour défendre leurs intérêts. Etre membre du syndicat, c'est lutter contre toutes les discriminations, c'est gagner de nouveaux droits pour les femmes. Rejoignez-nous !

Un vrai casse-tête : concilier vie professionnelle et familiale

Le partage des tâches ménagères, éducatives et de soins entre femmes et hommes n'est de loin pas réalisé. Les femmes

consacrent 31h par semaine à ces tâches contre 17h hebdomadaires pour les hommes. Les infrastructures publiques sont insuffisantes et ne garantissent pas les conditions d'un réel droit au travail des femmes. Nous pensons en particulier aux institutions de la petite enfance, aux EMS, à l'aide et aux soins à domicile. Les horaires scolaires et professionnels ne sont toujours pas harmonisés et la durée hebdomadaire de travail demeure excessive, ce qui empêche de pouvoir disposer de temps à consacrer personnellement aux tâches domestiques et de soins aux personnes proches. Sans compter qu'un seul salaire ne permet pas de faire tourner une famille.

Le moins d'Etat touche en premier les femmes

Sous prétexte d'économies budgétaires, l'Etat coupe dans les prestations à la population. La politique néolibérale prônant le moins d'Etat va à l'encontre des intérêts des femmes et constitue un obstacle à la progression de l'égalité entre femmes et hommes. Les femmes en subissent les conséquences, parce qu'elles sont très nombreuses à travailler dans le secteur public et subventionné et parce que le travail qui n'est plus pris en charge par l'Etat est alors assumé gratuitement par les femmes.

Travailleuses sans statut légal, précaires parmi les précaires

Au niveau mondial, la globalisation de l'économie et les politiques économiques néolibérales entraînent un accrois-

sement du fossé entre pays riches et pays pauvres et une augmentation des flux migratoires. Parmi les personnes qui émigrent, la majorité sont des femmes, responsable de la survie de leurs enfants. Car, dans leur pays d'origine, ce sont les femmes qui sont les plus touchées par les politiques d'ajustement structurel, le chômage et la précarité des emplois qui en résultent.

Nous dénonçons la situation inacceptable vécue par les personnes sans statut légal à Genève, car nous savons que la plupart de ces personnes sont des femmes travaillant dans l'économie domestique. Elles s'occupent des enfants, font le ménage, soignent les parents âgés. Pourtant, la législation actuelle ne permet pas l'octroi de permis de travail pour ces femmes en provenance des pays pauvres.

Les emplois dans l'économie domestique comblent une partie des besoins sociaux de la population, qui ne sont pas assurés autrement. L'attitude de la société, qui accepte et profite d'avoir recours à une main d'œuvre clandestine pour effectuer ces tâches ménagères et de soins, tout en refusant d'accorder à ces travailleuses un statut légal et digne, relève de la plus grande hypocrisie. Cela permet aussi de maintenir ces femmes dans des conditions de vie et de travail inacceptables. C'est la raison pour laquelle, nous prenons partie en faveur de la régularisation collective des personnes sans statut légal.

Femmes d'ici, femmes d'ailleurs, même sol, même travail, mêmes droits !

Abonnez-vous à

L'émili e

Fondé en 1912 par Emilie Gourd, le mensuel L'émili e est le plus ancien journal féministe au monde.

Pour donner un exemple de son contenu, le sommaire du dernier numéro :

Elections fédérales : réaction de féministes engagées

International : Forum social mondial à Mumbai : un autre monde sans patriarcat est-il possible ?

Dossier : l'amour, une limite au féminisme ?

Prochain dossier : Les artistes de cabaret au bénéfice d'un permis L.
Abonnements : 65 fr. par an

Informations : 076 348 86 02 ou www.lemilie.org

En bref !

Vaud donne l'exemple sur les droits politiques des étrangers-ères

La nouvelle constitution vaudoise accorde depuis le premier janvier de cette année le droit de vote et d'éligibilité aux ressortissants étrangers au niveau communal. Les élections du 8 février dernier ont ainsi vu la commune de Thioleyres (178 votant-e-s) élire Mario Augusto, de nationalité portugaise, à son Conseil municipal. Le maire de la commune a

déclaré à cette occasion "Monsieur Augusto n'est pas un étranger, il est seulement quelqu'un d'une autre nationalité". Espérons que les Genevois-e-s aient la même attitude lors de la votation prévue en 2005 sur l'élargissement des droits politiques...

Manifestation contre la guerre en Irak le 20 mars à Berne

Un an après le début de la guerre en Irak et les gigantesques

manifestations qu'elle a provoqué à travers le monde, les organisations pacifistes et les syndicats appellent à une nouvelle manifestation à Berne le 20 mars prochain contre l'occupation actuelle de l'Irak par les forces de la coalition et pour l'instauration rapide d'un régime démocratique dans ce pays.

Genève : des experts pour les sans papiers

Le Conseil d'Etat a nommé une

commission d'experts composée de cinq personnalités genevoises reconnues pour leurs connaissances juridiques et leur expérience en matière de gestion de dossiers relevant du domaine des étrangers et de l'asile. Il s'agit d'Ismail Türker, secrétaire au SIT, Sabine von der Weid, secrétaire patronale, Félix Goetz, ancien directeur de l'Office cantonal de la population, Dominique Föllmi, ancien Président du Conseil d'Etat et

Hans Wolf, chef de clinique HUG. Cette commission est chargée de nouer un dialogue étroit avec le "Collectif de soutien aux sans-papiers", elle travaillera en coordination avec le Conseil de surveillance du marché de l'emploi, également chargé par le Conseil d'Etat de cette question.

De Marcellus, le délire politico-juridique !

Finalement les motifs d'inculpation d'Olivier de Marcellus au sujet

des manifestations contre le G8 sont connus. Après la condamnation de syndicalistes vaudois pour détournement de parcours de manif du 1er mai et avant la loi genevoise qui interdira les manifestations sur la voie publique, encore un chef d'œuvre de la politique du tout-sécurité. De Marcellus est en effet inculpé d'instigation à l'émeute, de dommages à la propriété et de violations de domiciles. En clair, toutes

Israël poursuit sa colonisation honteuse à l'abri d'un mur

De nombreux manifestants se sont rassemblés lundi dernier à Genève pour dénoncer la construction par le premier ministre israélien Ariel Sharon d'un mur de la honte entre Israéliens et Palestiniens.

A l'heure où la communauté internationale réalise les conséquences d'une telle construction, nous aussi exprimons notre rejet d'une politique d'exclusion et d'expulsion des Palestiniens!

Le Mur de séparation est un système de barrières massives, murs, clôtures électriques, routes et check point qui entre en profondeur dans le territoire palestinien et exproprie, déplace et isole des dizaines de milliers de Palestiniens.

Où est la justice ?

De ce fait, le mur viole de manière très grave les droits fondamentaux garantis par la quatrième Convention de Genève aux populations civiles sous occupation, tels que l'accès aux moyens et ressources de subsistance, la liberté de déplacement, l'accès à la propriété, à l'éducation et à la santé.

Présenté comme une "nécessité de sécurité militaire" par le gouvernement Sharon, il est évident que le Mur, par son tracé et son extension, sert à des fins plus politiques que sécuritaires. Il dresse un obstacle infranchissable pour une paix juste basée sur le respect



des droits fondamentaux des populations concernées.

Une pétition internationale appelant à l'arrêt de la cons-

truction de ce mur est disponible sur internet: www.urgence-palestine.ch

L'économie crée le chômage

La pression monte

Bénéfices records des grandes banques, les cours de la bourse qui remontent, les actionnaires sont contents; donc tout va bien, l'économie redémarre. Ce redémarrage tant attendu, que certains avaient naïvement à une reprise de l'emploi fait plutôt grincer des dents : suppression de dizaines de milliers de places de travail dans les banques et les assurances, restructuration de la Poste, cure d'amaigrissement des services publics, le secteur de l'horlogerie qui pécote, le bâtiment qui ne bâtit plus grand chose, l'agriculture qui peine à survivre...

Les administrations locales qui ont fait d'importants cadeaux fiscaux à des entreprises pour qu'elles s'installent chez elles se retrouvent piégées et impuissantes à chaque annonce de délocalisation. Bref, la gestion néolibérale de l'économie continue à faire des ravages. Mais ça n'est que le haut de l'iceberg. Dessous, il y a la précarisation de secteurs tels que la vente, le nettoyage, le tourisme, l'industrie, l'hôtellerie où fleurissent les emplois à temps partiels, les contrats d'auxiliaires. Alors évidemment les conséquences sont : des jeunes peu formés ou barés de diplômés qui rejoignent

les rangs des chômeurs de longue durée, des plus âgés que l'on considère trop âgés pour prétendre à un emploi, des cadres auxquels on essaie de maintenir le moral, des personnes en fin de droit...

Et le bout du tunnel ?

En Suisse, depuis l'automne 2001, le chômage ne cesse d'augmenter et les gourgous de l'économie ne s'aventurent plus trop à annoncer le bout du tunnel. A Genève, le taux de chômage est de 7% alors que la moyenne suisse est de 4.3%. Depuis plus de 20 ans, Genève connaît un taux de chômage supérieur à la moyenne suisse. C'est d'ailleurs pour cette raison que le canton s'est doté d'une législation cantonale sur le chômage. Cette législation offre entre autre la possibilité aux personnes en fin de droit d'obtenir un emploi temporaire dans le cadre de l'administration, ce qui permet par la suite de redonner un droit d'indemnité chômage.

Depuis plusieurs années, le seco (secrétariat à l'économie) met en parallèle le taux de chômage à Genève et la loi cantonale. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'assurance chômage qui sou-

met à autorisation de la Confédération la prolongation de 400 à 520 indemnités, les pressions se sont transformées en chantage : Genève doit abandonner les emplois temporaires pour obtenir une nouvelle prolongation des indemnités fédérales.

Evidemment, pour la droite libérale, c'est du pain béni qui confirme leur théorie : les chômeurs sont peu motivés, la loi genevoise est un oreiller de paresse, les conseillers en emploi ne pénalisent pas suffisamment celles et ceux qui refusent un emploi ou ne font pas assez de recherches.

En résumé, selon cette droite, il y a du chômage parce qu'il y a des chômeurs ! Prenons donc du temps pour savoir comment leur faire accepter n'importe quel emploi, les décourager, les humilier, convaincre des femmes de s'occuper un peu plus de leur ménage, débusquer les fraudeurs, etc. mais surtout ne remettons pas en cause le système économique et la paupérisation croissante d'une partie de la population.

Un nouveau projet de loi est actuellement en discussion. Il est temps de réagir!

EC

En mai, vote comme il faudrait !

A peine avoir digéré les bons résultats des dernières votations fédérales (échecs du contre projet Avanti et de la modification du code des obligations sur les loyers), il nous faut déjà nous préparer pour les échéances du 18 mai. Et elles sont d'importance !

En effet, au niveau fédéral, les électeurs-trices devront se prononcer sur le référendum contre la modification des l'AVS. Après une campagne de récolte de signatures parmi les plus rapides de l'histoire, les syndicats et les partis politiques devront renouveler ce premier succès lors de la votation pour barrer la route à l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes et aux dégradations des prestations.

Le financement des assurances sociales

Le deuxième objet concerne le financement de l'AVS et de l'AI par un relèvement de la TVA. Ce projet du Conseil fédéral vise à financer prioritairement ces assurances par le produit des impôts sur le tabac et les boissons distillées, mais également par une part aux suppléments de taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Le comité SIT ne s'est pas encore prononcé sur ce sujet. La question n'est par ailleurs pas simple dans la mesure où il s'agit de financer par des impôts indirects sur la consommation (ne tenant pas compte du revenu des personnes) des prestations qui devraient être financées par des contributions directes. Au vu des menaces actuelles sur ces assurances, il paraît difficile de s'opposer à des mesures qui semblent renforcer leur financement. Cependant, au moment où les projets cantonaux et fédéraux de diminution de la fiscalité

directe se multiplient, il s'agit une fois encore de transférer essentiellement sur les salariés des coûts de financements de prestations publiques.

Cadeaux fiscaux aux riches

Preuve en est le troisième sujet de votation, le "paquet fiscal fédéral", contre lequel le SIT avait soutenu le référendum. Une fois encore, ce sont des cadeaux fiscaux impressionnants qui sont offerts aux propriétaires et aux actionnaires, entre autres catégories de démunis.

C'est la continuation de la politique des caisses vides qui consiste, au nom des déficits publics, à couper dans les prestations à la population tout en allégeant la charge fiscale des plus riches. Ce qui permet alors d'accroître encore les déficits et de privatiser ou de supprimer des services publics et de couper dans les prestations. Même le Conseil d'Etat genevois, qui n'avait pas appelé à soutenir le référendum des cantons contre ce paquet fiscal, s'est finalement rendu compte de ses effets désastreux sur les finances cantonales et sur les contribuables. En effet, les cadeaux faits aux propriétaires et les suppressions d'abattements fiscaux possibles se traduiraient pour une majorité de la population du canton par une augmentation de ses impôts !

Hervé Pichelin

Evasion fiscale

Une campagne

En raison de l'évasion fiscale liée aux placements effectués en Suisse, les pays en développement perdent chaque année cinq fois plus que ce qu'ils reçoivent comme aide au développement de la Confédération. C'est pourquoi les organisations de développement, la Déclaration de Berne et la Communauté de travail des organisations d'entraide ont lancé une campagne demandant que la Suisse cesse de faciliter l'évasion fiscale.

La vraie spécialité de la place financière suisse est de faciliter l'évasion fiscale de riches étrangers. Les banques établies en Suisse gèrent quelque 2000 milliards de francs d'avoirs étrangers dont, selon les estimations, de 70 à 90% ne sont pas déclarés au fisc des pays d'origine.

Avec leur "Guide général sur l'évasion fiscale", la Déclaration de Berne et la Communauté de travail des organisations d'entraide montrent comment la Suisse proté-

ge l'évasion fiscale, qui souffre des conséquences de l'attitude de notre pays et pourquoi le secret bancaire ne joue qu'un rôle défensif en la matière.

Ce "Guide" est accompagné d'une carte postale adressée au Conseil fédéral. L'image l'illustrant est due à l'artiste Ivar Breitenmoser et à l'atelier Artgrafik. Elle reprend de manière ironique un motif de l'Expo 02. C'est pourquoi la vingtaine d'organisations qui soutiennent cette campagne demandent que la Suisse cesse de faciliter l'évasion fiscale. La distinction entre évasion et fraude fiscale doit être abolie. Même en cas de simple soustraction fiscale, la Suisse doit accorder une entraide judiciaire et administrative aux pays tiers.

Vous pouvez vous procurer le matériel pour cette campagne auprès du secrétariat et télécharger la brochure sur internet: www.ladb.ch ou www.swisscoalition.ch

HP

les violences et les déprédations commises avant, pendant et après le G8 lui sont imputées ! Il est même accusé d'avoir participé à des manifestations non autorisées de juin à novembre 2003, alors que nous étions des centaines d'autres à manifester. Non Sarkozy, tu n'es pas seul !

Vaud : de la prison pour des syndicalistes

Jugés coupables d'avoir prolongé sans autorisation le cortège

du 1er mai et avoir ainsi gêné les transports publics, des syndicalistes vaudais de Comedia ont été condamnés à de la prison avec sursis. Voilà une justice qui a le sens des valeurs et des proportions ! ... et qui laisse imaginer ce qui se passerait à Genève si était accepté le projet de loi de la droite extrême contre les manifestations.

France : le public en grève

Le mois de janvier a connu une

nouvelle mobilisation du secteur public français, en particulier chez EDF contre la privatisation, à la SNCF pour une augmentation des salaires, les aéroports parisiens et le secteur de la santé pour la défense de l'emploi et pour de meilleures salaires.

Angleterre : angoisse de précarité

Un sondage parmi les employés intérimaires britanniques a révélé deux grandes angoisses :

"Est-ce que je vais perdre mon boulot ? Aurai-je une retraite ?". Eh oui, c'est cela la précarité !

L'Italie toujours plus pauvre

Selon le rapport de l'Eurispes, les salarié-e-s Italien-ne-s ont perdu 20% de leur pouvoir d'achat.

No comment

Le ministre du travail indonésien a déclaré, lors de la présentation d'un nouveau programme

d'entraînement pour la police anti-émeute : " Si les travailleurs provoquent des désordres, il est autorisé pour la police de les maltraiter. N'est-ce pas ce que nous faisons aussi à la maison quand nos enfants n'obéissent pas ? ".

Irlande : grève sauvage chez les chimistes

Fatigués par les promesses non tenues des dirigeants de leur entreprise, Westport, et par la mollesse syndicale, six chimistes

ont réussi à lancer un mouvement de grève sauvage dans le but d'obtenir le paiement d'arriérés de salaires. Une semaine de blocage sauvage a été observée pour le paiement des arriérés de salaires, contre l'augmentation de la flexibilité et le passage aux 48 heures hebdomadaires, ainsi que pour l'ouverture de négociations.

Italie : santé au travail
Pantani est mort.

Solidarité avec les postier-e-s

Avis de tempête avant la grêle

A force de pousser le bouchon, cela devait finir par arriver. La Poste est un chef d'œuvre des services publics en péril. Mais les erreurs de gestion et la volonté délibérée de la droite d'en faire un champ de bataille du libéralisme économique ont fini par désagréger



la qualité de ce service public. Au point qu'un jour il faudra probablement payer la Poste pour aller déposer soi-même une lettre dans la boîte aux lettres d'un-e voisin-e.

Pris entre le marteau patro-

nal et l'enclume des client-e-s mécontents, les employé-e-s de la Poste ont décidé de réagir, en observant le vendredi 27 février une "pause prolongée", doux euphémisme pour qualifier un véritable débrayage. Même si ce mouvement a été diversement suivi, notamment selon les régions de Suisse, il montre le ras-le-bol des postier-e-s, qui naviguent entre les changements de statuts, le durcissement effréné de leurs conditions de travail et les plans sociaux à répétition accompagnant les massives destructions de postes de travail.

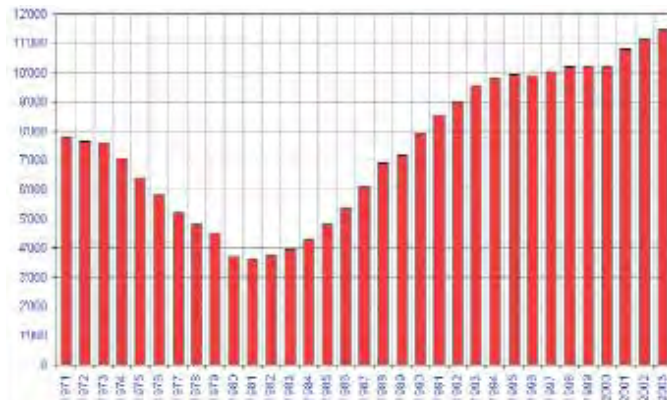
Ce faisant, le syndicat de la Communication voulait adresser un "carton jaune à Gygi le rouge", puisque le directeur Gygi est membre du parti socialiste, en attendant que ce dernier confirme son intention d'adresser un carton rouge à Gygi le ... jaune (un jaune étant en termes syndicaux un traître à la classe ouvrière).

Le SIT a envoyé un message de soutien dans lequel il relève que ce combat concerne chacun-e, tant par solidarité avec des travailleuses en lutte que par le combat pour les prestations dont tout le monde profite. Le SIT souhaite pouvoir contribuer à populariser les revendications auprès de ses 11'000 membres ainsi qu'auprès de la population en général, pour montrer qui sont les véritables responsables de la dégradation et de la libéralisation de la Poste.

GT

Tout augmente ...

... y compris les effectifs du SIT !



Bonne nouvelle sur le front des augmentations, puisqu'il en est une de positive : celle des effectifs du SIT.

En effet, après quelques années de stagnation - au point que nous n'avions jamais fêté notre 10'000e membre parce qu'un mois on était en dessous, l'autre en dessous - le nombre d'adhérent-e-s au SIT a repris sa progression.

Bien sûr, nous n'en sommes pas à des courbes comme au milieu des années 1980, quand le SIT connaissait son plus fort développement. C'était l'époque où le SIT avait décidé d'investir en s'implantant de façon importante dans les sec-

teurs les plus précaires, notamment ceux de l'agriculture, du bâtiment et de l'hôtellerie-restauration. Durant ces années, l'évolution avait été spectaculaire, ce d'autant plus qu'il s'agissait souvent de secteurs où les syndicats n'étaient guère présents (sauf évidemment dans le bâtiment).

La reprise de l'évolution positive montre qu'il y a encore du travail à faire. Mais aussi que celles et ceux qui font confiance sont de plus en plus nombreux-ses.

Il faut préciser en passant que les effectifs publiés par le SIT sont ceux d'une moyenne annuelle (et donc pas ceux de décembre, qui sont toujours surestimés) et qu'ils ne comprennent pas les personnes

ayant plus de six mois de retard de cotisations.

Poursuivre l'effort

Il y a cependant encore de la marge. Et si Genève connaît un taux de syndicalisation parmi les plus élevés de Suisse, les deux tiers des salarié-e-s de ce canton ne font encore pas partie d'une organisation syndicale. Voilà du pain sur la planche.

Ce d'autant plus que, comme nous avons comme titre de gloire et de fierté d'être le plus grand syndicat du canton, ce titre va être remis en jeu lorsque fusionneront les syndicats de nos camarades de la FTMH, du SIB et d'actions-Unia-FCTA !

GT

Immeubles d'habitation à Genève

Les rénovations stimulées

Le Grand Conseil a voté en automne dernier un nouveau crédit de 20 millions de francs destiné à relancer le bonus conjoncturel à la rénovation.

Ce bonus conjoncturel contribue à stimuler la décision de propriétaires de rénover leur parc de logements.

En participant à auteur d'environ 10-15% de ces travaux de rénovation, l'Etat entend

également favoriser l'emploi dans le secteur de la construction.

Un premier fonds a été octroyé de 1996 à 1999 à plus d'une centaine de projets de rénovation d'immeubles d'habitation.

Les projets sont soumis à une commission consultative où siègent les représentants de l'Etat des travailleurs, des loca-

taires, des patrons de la construction et des milieux immobiliers.

Le bonus est accordé aux rénovations qui respectent le cadre légal sur les rénovations d'immeubles (LDTR) et dont le niveau de loyers après travaux correspond aux besoins prépondérants de la population.

SL

Droit au travail

Une belle initiative

Voici le texte d'une initiative populaire fédérale intéressante :

Le droit à un travail suffisamment rétribué est reconnu à chaque citoyen suisse. La législation fédérale, celles des cantons et des communes doivent rendre ce droit effectif par tous les moyens possibles.

En particulier, il y a lieu de prendre les mesures suivantes:

- de réduire les heures de travail dans le plus grand nombre possible de branches d'industrie, dans le but de rendre le travail plus abondant;
- d'organiser des institutions telles que bourses du travail destinées à procurer gratuitement du travail à ceux qui en auront besoin, et que l'on placera directement dans les mains des ouvriers;
- de protéger légalement les ouvriers contre les renvois injustifiés;
- d'assurer, d'une façon suffisante, les travailleurs contre

les suites du manque de travail, soit au moyen d'une assurance publique, soit en assurant les ouvriers à des institutions privées à l'aide des ressources publiques;

- de protéger efficacement le droit d'association, en faisant en sorte que la formation d'associations ayant pour but de défendre les intérêts des ouvriers contre les patrons ne soit jamais empêchée, non plus que l'entrée dans ces associations;

- d'établir une juridiction officielle des ouvriers vis-à-vis de leurs patrons et d'organiser d'une manière démocratique le travail dans les fabriques et ateliers, notamment dans ceux de l'état et des communes.

Joli, non ? Le malheur est que cette initiative a déjà abouti, et qu'elle a été refusée par le peuple suisse à plus de 80 % des voix ... le 3 juin 1894 !

GT

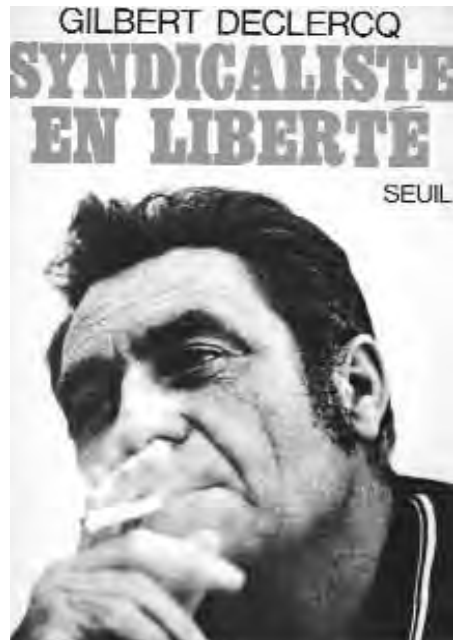
Disparition

Gilbert Declercq

C'est bien sûr de la paléontologie syndicale. Gilbert Declercq est décédé le 21 janvier dernier à l'âge de 85 ans. Il avait été un leader ouvrier dans la métallurgie des pays de Loire (les chantiers navals, notamment), puis secrétaire général CFDT (Confédération française démocratique du travail) de la région. Il avait fortement contribué à la déconfessionnalisation de la CFDT (ancien syndicat chrétien), à son ancrage anticapitaliste et à gauche, au point qu'il s'en était distancé quand la CFDT a fait une évolution vers des conceptions réformistes et plus social-démocrates.

Si nous parlons de lui, c'est parce que Gilbert était venu à ce qui était alors le congrès du SIT, le 15 novembre 1975, où il avait fait un exposé remarqué et vigilement sur "Notre lutte pour la garantie de l'emploi et du pouvoir d'achat". Cette venue avait été un moment important pour le SIT, qui parlait aussi à cette époque de déconfessionnalisation, mais surtout qui expérimentait les moyens de lutte contre les réductions de salaire et le chômage naissant.

En 1975, les premiers licenciements avaient lieu, le chômage explosait (alors qu'il n'y en avait plus du tout depuis trente ans), et des centaines de milliers de travailleurs étrangers se faisaient froidement mettre à la porte de la Suisse. Les discours de Gilbert - mais aussi les groupes de travail qui avaient précédé le congrès et qui avaient eu lieu pendant celui-ci - avaient été la base d'une réflexion de longue



durée et d'un élan militant qui allaient contribuer à la transformation du SIT.

On trouve le discours de Gilbert dans le numéro 7 du bulletin d'information du SIT. Il vaut la peine d'en tirer deux extraits pour se faire une idée, mais tout serait à citer :

"L'adaptation du chômage à toujours une des maladies du capitalisme. Le chômage est à

la fois une conséquence de la crise et un moyen utilisé par les capitalistes pour que les travailleurs soient seuls."

"Au bout du compte, si nous voulons une société fraternelle et humaine, où chacun ait droit au travail, il n'y a pas de solution en système capitaliste."

Merci, Gilbert. C'est toujours ce que nous pensons ...

GT



Cadeau de Noël

Bruno encaisse
20'000 francs de Globe Limo

Quand un patron veut se croire au-dessus des lois, il ferait bien d'économiser l'argent qu'il "économise" mensuellement sur les salaires. Globe Limo, ex Globe Limousine SA, entreprise de transport de la place l'a appris à ses dépens juste avant Noël en devant payer 20'000 francs d'heures supplémentaires pour toutes les minutes de travail supplémentaires au-delà des 46 heures de travail hebdomadaire, autres suppléments de salaires pour le travail du dimanche et des jours fériés. L'employeur avait également contesté le devoir de l'argent pour les vacances prétextant que celles-ci étaient payées dans le salaire de base.

On a toujours intérêt à se méfier de son patron quand celui-ci ne signe pas de contrat

de travail écrit. Bien que légal, le flou n'est jamais à l'avantage du travailleur quand on parle argent. Surtout quand le patron évoque la confiance réciproque dans le cadre d'un contrat de travail, et bla, bla, bla...

Bruno a été suffisamment prudent pour marquer au quotidien les heures travaillées sur son agenda offert par le SIT et il a ainsi pu chiffrer la différence de salaire que son patron lui volait régulièrement. Sans se fâcher, mais dans le délai de la prescription de cinq ans, il a réclamé le paiement des arriérés de salaires. L'employeur prétendait avoir avec Bruno un contrat sur appel avec lequel il pensait avoir tous les droits, sans devoir.

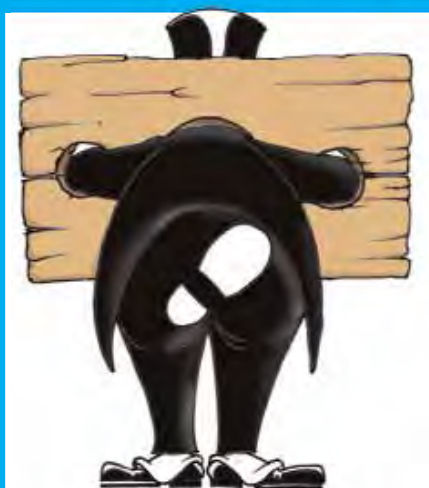
Et bien non ! Globe a finalement dû accepter de payer le supplément de 25 % sur toutes

les minutes travaillées après les 46 heures légales ainsi que le supplément de salaires pour les heures travaillées les dimanches et les jours fériés. Il a également payé le droit aux vacances (8,33% en plus du salaire). En effet, pour que le salaire correspondant aux vacances soit inclus dans le salaire, la feuille de salaire ou le contrat doit le stipuler clairement. Quand ce n'est pas le cas, on dira "essayé pas pu".

Bravo et joyeux Noël - en retard - à Bruno qui, patient et organisé, a pu mettre des marrons dans les choux rouges et a remplacé la poule de batterie par une belle dinde élevée en plein air. A vous maintenant d'être attentif pour ne pas être le futur dindon de la farce.

Sylvain Tarrit

Des coups de pied ...



Nous continuons ici la rubrique "les coups de pied", dénonçant les commerces qui ne respectent pas la convention cadre obligatoire dans la vente.

1. Pier Import :

C'est après un contrôle effectué au Centre de Balexert que le SIT a dénoncé Pier Import à la commission paritaire. Au bilan, cette société ne mentionne non seulement pas la durée hebdomadaire du temps de travail dans les contrats, mais ne respecte pas les salaires minimaux. De même, son personnel est souvent occupé deux fois par semaine au-delà de 19h00. Pier Import, après avoir été entendu par la paritaire, a donc été amendé. Sa direction a promis que tout rentrerait très rapidement dans l'ordre.

2. Sun Store

Sun Store, l'omniprésente pharmacie aux prix cassés a également été épinglée. Plusieurs points ont été observés qui ne respectent pas les conditions stipulées dans la convention cadre de la vente. Il s'agit des salaires minimaux et de l'obligation de couvrir les salaires en cas de maladie dès le premier jour d'absence. Nos confrères d'actions-Unia ont même trouvé un contrat de frs 2'600.- pour un plein temps, alors que les deux premiers jours de maladie n'étaient volontairement pas pris en charge par Sun Store, ceci dans le seul but d'éviter les abus !

On relèvera tout particulièrement la mauvaise foi de Sun Store qui pleure à chaudes larmes l'acharnement syndical dont il se prétend victime de la part d'actions. Vu le mépris que la direction semble porter à ses salariés, que notre soutien syndical le plus acharné accompagne désormais nos collègues.

3. Jumbo Markt SA

La société présente à Genève a été dénoncée à la commission paritaire puisque plusieurs salaires et contrats ne respectaient pas la teneur de la convention. Après audition, il apparaît que cette société n'avait pas été informée de l'existence de la convention, bien qu'elle soit en vigueur depuis deux ans. La société a donc été amendée et on nous a également promis que tout rentrerait très vite dans l'ordre.

Salarié-e-s de Jumbo, nous comptons donc sur vous pour contrôler vos conditions de travail et la conformité de vos contrats.

4. Jeans & Co SA

A nouveau, cette société de vente d'habits au détail n'aurait pas été informée de l'existence de la convention jusqu'à ce que le SIT intervienne en automne dernier. Au bilan, nous avons donc constaté que Jeans & Co engageait du personnel auxiliaire plus de quatre mois et ne mentionnait pas la durée du temps de travail sur les contrats. La direction, pantoise que Genève puisse connaître des conditions de travail autrement plus contrôlées et favorables que dans le reste de la Suisse, n'a pu que reconnaître ses fautes et s'engager à faire de l'ordre dans les plus brefs délais. Elle a bien entendu également été amendée.

A bientôt pour des nouvelles fraîches d'Esprit, Claire's, Yendi et bien d'autres encore

Séverin Guelpa

Promotion de l'agriculture, d'accord...

... mais aussi promotion
des ouvriers agricoles

Le canton de Genève disposera probablement sous peu d'une loi sur l'agriculture. Le projet a fait l'objet de plusieurs séances de travail d'un groupe "souveraineté alimentaire", auquel le SIT a participé.

Cette loi a pour but de promouvoir dans le canton une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle et respectueuse de l'environnement, de la santé du consommateur et des espèces animales tout en répondant aux besoins du marché et de la population. Elle s'inscrit dans la ligne de la loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998.

aussi des prêts destinés à diminuer l'endettement des exploitations agricoles.

En son article 21 "ouvriers agricoles" cette loi précise qu'une attention particulière est portée aux conditions de travail des ouvriers agricoles oeuvrant sur le territoire. A cet effet et dans les limites de ses compétences, le canton met tout en œuvre en vue d'harmoniser les conditions de travail des ouvriers agricoles au niveau fédéral et de les soumettre à la législation fédérale sur le travail.

Même en partant d'un bon sentiment, il ne fait pas de

qui stagnent depuis 3 ans.

Nous devons rester vigilants quant aux règlements d'application, afin que les intérêts des ouvriers agricoles ne passent pas en deuxième classe alors que les deniers des citoyens se retrouveraient dans la poche des exploitants.

Boumédienne Benmiloud

Concierges

La convention collective des concierges professionnels avait été dénoncée par les associations patronales pour le 31.12.2003. Cette dénonciation faisait suite à la demande syndicale d'inclure l'ensemble des concierges dans la convention, et plus seulement les concierges professionnels. Conformément au texte de la convention les associations patronales ont soumis une proposition de convention qui tient compte de cette demande. Toutefois, les délais pour l'étude du nouveau texte et la consultation des concierges ne permettant pas la signature avant le 31 décembre nous avions demandé que la CCT en vigueur en 2003 soit prolongée.

L'application de la CCT est donc prolongée pour une unique fois jusqu'au 31 mai 2004. Les salaires des concierges professionnels sont indexés à hauteur de 0,5% pour l'année 2004.

En ce qui concerne la nouvelle convention, une assemblée générale sera convoquée prochainement afin que nos syndiqués se prononcent sur les propositions. Par ailleurs il nous semble utile que tous les concierges dont les rapports de travail ne sont pas soumis à la CCT des concierges professionnels, tels les concierges qui exercent en activité accessoires, se fassent connaître au SIT auprès de Barbara Urtasun ou de Corinne Béguelin.

Employé-e-s de régie

Une nouvelle convention est en chantier. En attendant que les consultations aboutissent nous avons conclu l'accord suivant pour 2004 :

1. indexation de tous les salaires de 0,5%
2. nouvelle grille des salaires minimaux mensuels (en francs) :

I : apprentis et apprenties	
1 ^{ère} année :	750.-
2 ^e année :	1'089.-
3 ^e année :	1'408.-
II : employé-e-s de bureau	
1 ^{ère} année :	3'322.-
2 ^e année :	3'458.-
3 ^e année :	3'591.-
III : employé-e-s qualifié-e-s	
1 ^{ère} année :	3'854.-
2 ^e année :	4'017.-
3 ^e année :	4'180.-
4 ^e année :	4'338.-

Ce tarif est en vigueur depuis le 1er janvier 2004.

Clinique Champel Elysée

28 personnes perdent leur emploi

Réuni par la direction le 10 février dernier, le personnel de la Clinique Champel Elysée a appris qu'un licenciement collectif était envisagé, en raison de l'introduction de TARMED, qui remettrait en cause l'équilibre financier de l'activité telle que pratiquée jusque-là. Sur les 44 employé-e-s que compte la clinique, 3 seront repris par la grande sœur, la Clinique Générale-Beaulieu, 13 seront repris par la nouvelle structure et 28 seront licenciés à fin février. La nouvelle structure pratiquera de la chirurgie d'un jour, ce qui implique une baisse importante de l'effectif qui travaillait jusque-là 24h sur 24 et 7 jours sur 7. La nouvelle structure est mise en place suite à la reprise par ARTEMED Holding SA de la majorité du capital-action de la clinique.

Le personnel informé de façon lacunaire

En cas de licenciement collectif, la loi prévoit que le personnel soit informé avec précision de la situation, afin de pouvoir faire des propositions en vue d'éviter des licenciements et d'en atténuer les conséquences. La direction de

la clinique a donné au personnel un délai au 23 février pour cela, mais n'a pas fourni les informations nécessaires lui permettant de faire de véritables propositions. Elle s'est abritée derrière les tractations en cours pour justifier sa position. Le SIT a rencontré la direction. Il a demandé la transmission d'informations complémentaires afin de répondre aux exigences de la loi, la mise sur pied d'un plan social et des mesures de placement afin d'éviter que le personnel ne fasse les frais de cette situation.

Un plan social revendiqué

Le SIT a demandé la mise sur pied d'une assemblée du personnel concerné par ce licenciement collectif avec l'Office cantonal de l'emploi et le syndicat. Nous y ferons le point sur les droits du personnel en cas de licenciement collectif et en matière de chômage.

Nous déciderons des revendications du personnel pour la mise sur pied d'un plan social. Cette séance aura lieu le 3 mars prochain

Valérie Buchs

Budget de l'Etat de Genève

Du provisoire qui dure !

Après le rejet par le Grand conseil du projet de budget 2004, le canton vit depuis le début de l'année sous le régime des douzièmes provisionnels. Rappelons que ce terme barbare signifie que le budget courant est identique à celui de 2003 jusqu'à ce qu'un nouveau budget soit adopté par le parlement et ceci durant une période maximale de six mois.

Après avoir annoncé qu'un projet serait déposé en février, le Conseil d'Etat l'annonce désormais pour fin mars. La raison avancée est la volonté du gouvernement de le publier en même temps que les comptes

2003 qui sont, selon eux, beaucoup plus catastrophiques que prévus.

Cette attente a déjà des effets concrets dans les services publics et subventionnés.

En dehors du fait que les salarié-e-s n'ont connu aucune modification de leur traitement depuis le début de l'année, c'est le fonctionnement au quotidien qui est affecté.

Remplacements non assurés lors des départs à la retraite ou des maladies, budget de fonctionnement en difficulté, auxiliaires non stabilisé-e-s, plus le temps passe jusqu'à l'adoption d'un budget plus les conditions

HUG :

Application de l'accord hospitalier pour 2004

L'accord est toujours en vigueur et la direction s'est engagée à le respecter. Toutefois, compte tenu des blocages en matière de budget de l'Etat, elle s'abritera derrière cela pour que les 118 postes supplémentaires arrivent sur le terrain... à fin novembre ou fin décembre 2004, comme cela s'est déjà produit en 2003.

Les négociations en matière d'attribution des postes supplémentaires aux départements et services commencent.

Les HUG sont grands et le syndicat n'a pas les yeux partout. Un appel est lancé aux membres du SIT. Contactez le syndicat pour signaler la situation de l'effectif dans votre service, les absences maladie non

remplacées, les heures supplémentaires, les PLEND non remplacés, etc.

Les syndicats hospitaliers ont écrit aux 13 comités de gestion pour avoir une rencontre et échanger les points de vue en matière de besoins d'effectifs et de priorités du département.

MC

Remplacements pour faciliter la prise de vacances l'été

Ce point de l'accord est peu connu, tant de la hiérarchie que du personnel.

L'accord stipule que chaque année, une somme est attribuée aux départements et services

pour engager du personnel remplaçant et permettre au personnel en place qui le souhaite la prise d'au moins trois semaines de vacances consécutives dans la période du 15 juin au

15 septembre. Tenez-en compte dans les discussions qui se font ces jours dans les unités et services pour exprimer les souhaits de vacances.

MC



CCT - EMS

Dernière ligne droite

L'actuelle CCT a été prolongée jusqu'au 29 février 2004 mais la nouvelle CCT devrait bientôt être signée. Après les longues et difficiles négociations et deux audiences à la Chambre des relations collectives de travail (CRCT), un accord de principe sur l'application, par analogie, des règles salariales de l'Etat pour le personnel des EMS a été trouvé. C'était la principale pierre d'achoppement durant toute cette négociation. Il reste à trouver un accord sur la formulation de l'article de la CCT qui définit précisément les règles salariales. Donc, à moins d'un revirement de la FEGEMS de dernière minute, nous devrions aboutir à fin février-début mars au texte définitif de la CCT.

Afin de soumettre la nouvelle CCT, avant sa signature, au personnel des EMS, les organisations signataires de la CCT (Actions-Unia, ASI, SIT, SSP et SYNA) ainsi que l'ACAIS et l'AGASPA invitent

tout le personnel des EMS

pour une

Assemblée Générale

Jeu 11 mars 2004 à 20h15 à l'UOG 1, place des Grottes

Cette Assemblée Générale aura pour but de :

- Présenter le contenu de la nouvelle Convention Collective de Travail des EMS,
- Soumettre le texte de cette Convention Collective au vote de l'Assemblée Générale,
- Déterminer les objectifs des nouvelles négociations avec la Fegems, qui commenceront dès avril 2004.

Si nous voulons réussir à améliorer les conditions des EMS, il est important de se mobiliser.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux !

HP

Education spécialisée, quelques informations

Clair-Bois

Une assemblée est prévue le 9 mars pour déterminer comment négocier l'introduction des assistant-e-s dans la convention. L'accord signé il y a un an entre les employeurs AGOER et les syndicats pour le renouvellement de la CCT précisait que les parties devaient se pencher sur les contrats non conformes à la CCT (veilleurs, assistants Clair Bois, stagiaires...) et régulariser ces situations. A ce jour des employeurs refusent d'appliquer la CCT, ils invoquent des problèmes économiques.

Subventions aux institutions membres de l'AGOER

Suite aux menaces d'employeurs de ne pas payer les indemnités de 2003 pour horaires non administratifs définies par la CCT, le SIT a contacté les départements subventionneurs DIP et DASS. Les départements ont confirmé la rallonge de subvention pour les indemnités et le reclassement de la fonction des travailleurs sociaux. Pour 2004, les dispositions prévues par la CCT doivent être reconduites, malgré l'absence de budget cantonal.

Loi sur le handicap

La nouvelle LIPH est entrée en vigueur en 2004. Le règlement d'application prévoit une méthode de subventionnement aux institutions selon les degrés de handicap. Mais ne prévoit pas le type d'encadrement (personnel formé TS, aides...). Il est aussi prévu d'élire des représentant-e-s du personnel. Pour suivre les vastes enjeux, le SIT prévoit des listes syndicales.

Aide et soins à domicile :

Les négociations sur les cahiers des charges des aides ont abouti

Les groupes de travail internes à la FSASD (Fondation des services d'aide et de soins à domicile) en matière de cahier des charges des diverses catégories d'aides concernées par le mouvement de revendication salariale ont terminé leurs travaux. Les projets de cahier des charges ont été remis aux syndicats et à la direction. Nous les avons étudiés attentivement et proposé encore des modifications tendant à mettre en valeur la responsabilité et la spécificité du travail à domicile. La grande majorité de nos propositions a trouvé un accueil favorable de la part de l'employeur lors de la séance de négociation du 23 février. Le calen-

drier négocié pourra donc être respecté : envoi des nouveaux cahiers des charges au SEF (Service d'évaluation des fonctions) le 27 février; étude et audits du SEF en mars et avril, analyse en mai, communication des propositions du SEF à l'employeur et aux syndicats début juin 2004.

Si nos revendications auront obtenu gain de cause par ce biais, nous fêterons les bons résultats. Si ce n'est pas le cas, pour l'une ou l'autre des catégories, nous remettrons les moyens de lutte en marche. A noter qu'employeur et syndicats ont d'ores et déjà signé un accord sur les modalités de négociations selon lesquelles la FSASD s'engage à étudier la

situation et à utiliser sa marge d'autonomie au cas où l'une ou l'autre des catégories ne serait pas mieux classée par le SEF, ce afin d'éviter des divisions et crispations dans les équipes, qui seraient préjudiciable au climat de travail et au bon fonctionnement institutionnel.

Ces nouvelles positives ne doivent toutefois pas nous faire perdre de vue les nécessaires mobilisations du personnel de la FSASD si la droite devait imposer un budget 2004 ou 2005 qui attaque les mécanismes salariaux, les postes de travail, la qualité des prestations des services publics.

MC

Comité SIT

Lors de sa récente séance, le 12 février dernier, le comité SIT a :

- fait le point des résultats de l'action syndicale en ce début d'année : une compensation du renchérissement intégrale a eu lieu dans quasiment tous les secteurs, voire même des augmentations réelles de salaires; par ailleurs, de nouvelles dispositions conventionnelles sont entrées en vigueur;
- discuté de la préparation du congrès SIT du 6 novembre 2004;
- été informé des sujets des votations fédérales du 16 mai prochain; le SIT a déjà pris position sur deux de ces sujets, puisqu'il a soutenu les référendums contre la révision de l'AVS et le paquet fiscal; il faut encore se déterminer sur la question de la TVA;
- pris connaissance des prochaines échéances et des enjeux des dossiers du printemps : manifestations de la journée des femmes du 8 mars et celles du 1er mai, résistance à la remise en cause des mesures cantonales de chômage, création d'une commission d'experts sur la question des sans papiers, aboutissement du référendum sur l'assurance maternité fédérale.

Du côté de la CGAS

Lors de sa séance du 19 février dernier, le comité de la CGAS a :

- pris connaissance du projet cantonal de loi liberticide réprimant toute manifestation sur la voie publique; la CGAS s'opposera avec vigueur à cette tentative de musellement de la liberté d'expression, qui confirme l'importance d'une lutte pour le maintien des droits démocratiques;
- réaffirmé sa volonté de maintenir des mesures cantonales de chômage dynamiques et qui offrent une réinsertion des chômeurs-euses de longue durée;
- fait le point sur la préparation des prochaines manifestations, celles de la journée des femmes du 8 mars et celles du 1er mai;
- discuté des conséquences de l'introduction prochaine de la libre circulation et des mesures qui doivent être prises tant au niveau cantonal que national;
- entendu deux représentants du syndicat de la Poste sur les actions syndicales en cours dans ce secteur et a affirmé sa solidarité avec les salarié-e-s en lutte pour leur emploi, leurs conditions de travail et la qualité du service public;
- décidé d'adopter les nouveaux statuts du Conseil syndical interrégional d'Alpes-Arc lémanique. Ce conseil remplace celui qui ne concernait que l'arc lémanique et est maintenant plus large, puisqu'il comprend les cantons de Genève, Vaud et Valais, la région française de Rhône-Alpes ainsi que les régions italiennes du Piémont et du Val d'Aoste.



Les formations
de l'université
de Genève

Le droit du travail

Public: Pour toute personne intéressée professionnellement ou personnellement par leurs droits et devoirs au travail. Ce cours n'exige aucune connaissance préalable.

Objectif: Communiquer les éléments essentiels en la matière, permettre une meilleure approche des situations et améliorer le règlement. Le cours traitant du titre Xe du Code des obligations ne s'applique pas au personnel de la fonction publique, mais est davantage destiné à des personnes provenant du secteur privé.

Contenu: Présentation générale de la législation du travail: Code des obligations, conventions collectives de travail, contrats individuels, droits et devoirs des employés et des employeurs, salaires, vacances, heures supplémentaires, licenciements, conflits et arbitrage de conflits, tribunaux de prud'hommes.

Durée: 12 heures.

Dates: Les jeudi du 1er avril au 13 mai 2004, de 18h15 à 20h15.

Inscription: Délai au vendredi 19 mars 2004.

Intervenante: Joanna BÜRGISSER, avocate

Prix: Fr. 120.- membre UOG: Fr. 100.-

L'argent: comment gérer vos avoirs

Apprendre à mieux gérer ses revenus, savoir acheter, vendre, investir. Comprendre les mécanismes élémentaires économiques et financiers.

Contenu: Présentation des mécanismes élémentaires de l'économie pour pouvoir gérer ses revenus. Approcher des outils d'épargne et d'investissement (actions, obligations, fond de placement, etc.) Apprendre à différencier les différentes formes de crédits.

Durée: 10 heures.

Période: Les mardi du 2 au 23 mars 2004, de 18h30 à 21h00.

Inscription: Jusqu'au vendredi 27 février 2004.

Intervenant: M. Marc ROTH, ancien directeur de banque.

Effectif: Maximum 35 personnes.

Prix: Fr. 90.- membre UOG: Fr. 80.-

Payer ses cotisations simplement

Les cotisations syndicales, qui sont la seule ressource du SIT, devraient servir le plus possible aux actions à mener. Mais une partie va vers des frais administratifs qui pourraient être évitables.

Savez-vous qu'en donnant l'ordre à votre banque ou à la poste de prélever directement les cotisations sur votre compte en banque ou en poste, vous évitez beaucoup de travail administratif au SIT et réduisez fortement des frais évitables ?

Et rassurez-vous : on ne prend pas vos cotisations, on ne les augmente pas si vous n'êtes pas d'accord !

Alors, demandez à l'administration du SIT un formulaire à remplir pour ce qui constitue une simplification pour tout le monde.

Visitez notre site internet : www.sit-syndicat.ch



Impressum

Équipe permanente de rédaction et mise en page : Sylvain Lehmann, Sacha Pfister, Hervé Pichelin, Georges Tissot.
Collaborateurs-trices réguliers-ères : Giovanni Albano, Corinne Béguelin, Boumédienne Benmiloud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, membres de l'Équipe Chômage, Jean-Luc Ferrière, Jésus Gomez, Séverin Guelpa, José Maria Hans, Thierry Horner, Jorge Klappenbach, Fabienne Saunier, Christina Stoll, Sylvain Tarrit, Bassem Teyfouni, Ismail Türker, Barbara Urtasun, Jean-Michel Varcher, Françoise Weber.
Impression : CIE Genève, tirage : 12'500 exemplaires
Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

Le journal du syndicat n'est pas l'affaire des seul-e-s secrétaires syndicaux. Aussi accepte-t-il volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large, soient conformes aux principes généraux du SIT, ne dépassent pas 3000 signes et ne soient pas anonymes (même si l'auteur-e peut demander que son nom ne soit pas divulgué). En cas de difficulté (article trop long ou hors sujet par exemple), le secrétariat prendra contact avec l'auteur-e. Le délai de réception des articles doit impérativement être respecté. Pour 2004, il s'agit des dates suivantes (lundi à midi) : 29 mars, 26 avril, 7 juin, 23 août, 27 septembre, 25 octobre, 22 novembre.

Heures d'ouverture du SIT

La réception-téléphone est ouverte tous les jours de 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 18.00, sauf le vendredi (jusqu'à 17.00). Mais des renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut passer aux permanences, soit :

Bâtiment, nettoyage :

accueil chaque jour de 15.00 à 18.00, mardi jusqu'à 18.30 et le samedi de 9.00 à 11.30
permanences pour tous secteurs mardi, jeudi et samedi (il y a des heures de réception différentes par secteur - se renseigner)

Terre - industrie - transport - sécurité - finances - concierges - régies :

mardi de 15.00 à 18.30 et vendredi de 14.00 à 17.00

Vente, commerce, services :

lundi et jeudi de 14.00 à 17.00

Hôtellerie-restauration - économie domestique :

lundi, mercredi et vendredi de 14.00 à 17.00
accueil du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00

Santé, secteurs public et subventionné :

mardi et mercredi de 14.00 à 18.00

Caisse chômage :

du lundi au vendredi de 8.30 à 11.30

Le premier guide genevois pour préretraités et retraités



Loisirs

Santé

Démarches administratives

Maintien à domicile

Fin de vie

En vente en librairie r.p.s.
(Hachette, Grasset, Le Livre de Poche)
www.hg.be

Voici le chèque service

L'idée n'est pas nouvelle, mais la réalisation l'est pour Genève. Afin de faciliter les démarches administratives pour les personnes employant, régulièrement ou occasionnellement, une femme de ménage ou toute autre personne pour des travaux domestiques, Genève vient de mettre sur pied le chèque service.



La réalité du secteur est bien connue. Comme dans le reste de la Suisse, le secteur de l'économie domestique est, à Genève, le plus grand pourvoyeur d'emplois au noir et/ou clandestins. Les personnes - essentiellement des femmes - qui y sont employées sont en butte à une addition d'obstacles pour s'en sortir. Elles remplissent les tâches de ménage, de garde d'enfants, de cuisine et de soins de base aux personnes malades ou dépendantes.

Beaucoup d'entre elles remplissent une multitude de "petits boulots" hebdomadaires, chez plusieurs employeurs. Ces employeurs, de surcroît, sont également atypiques puisqu'il s'agit de simples ménages, de familles communes de la bourgeoisie et de la classe moyenne

Un secteur en plein développement

Des personnes âgées toujours plus nombreuses... et souvent isolées font appel à des femmes de ménage ou à des aides soignantes (non comprises celles qui bénéficient déjà des prestations des services d'aide à domicile rattachés à la Fondation pour l'aide à domici-

le). Parce que malades, dépendantes ou handicapées, ces personnes ne peuvent en effet plus vivre de façon autonome. D'autres sont contraintes de rester à domicile à défaut de trouver une place en EMS.

Nombreuses sont les familles où les deux conjoints travaillent : la création de places d'accueil en nombre suffisant est indispensable pour permettre une plus juste répartition des tâches entre femmes et hommes. Nombreuses sont également les familles monoparentales contraintes de trouver une solution de placement à la journée pour les enfants. Très nombreuses aussi sont les familles et les personnes qui, par solution de facilité, par confort, par contrainte professionnelle, et peut-être, pour certaines par "charité et solidarité" ("en engageant une femme de ménage dans le besoin, je lui viens en aide...") engagent une femme de ménage quatre à douze heures par semaine.

C'est ainsi que l'économie domestique concerne certainement plus de 25 000 ménages et familles genevoises, qui, sans peut-être le savoir, contribuent à maintenir des milliers de personnes dans la précarité !

Sortir ce secteur de l'ombre

En plus de la question des sans papiers - dont nous avons abondamment parlé - il s'agit de mettre un peu d'ordre dans ce secteur. Les sans papiers sont une composante importante des emplois non déclarés du secteur, mais cela ne se résume pas seulement ainsi : le but est que - avec ou sans papiers - toute personne travaillant dans le secteur participe à la solidarité sociale, en cotisant aux assurances sociales (mais aussi en pouvant en bénéficier) et aux impôts, mais que les employeurs le fassent également.

C'est dans cette optique que des solutions ont été trouvées : en France avec le chèque emploi (mais qui a un problème plus large et un peu différent) et en Suisse à Martigny et dans le canton de Vaud. A Genève, feu le Conseil économique et social avait établi dans un rapport la même proposition, qui vient donc de se voir concrétisée, après bien des études menées par le Canton, avec le soutien, il faut le dire, des syndicats et en particulier du SIT.

Un premier pas

C'est un petit pas vers une meilleure organisation de ce secteur important des emplois de proximité, mais bien du travail reste à faire. Voir en particulier la brochure que le SIT avait éditée en 2002 sur les sans papiers, qui présente en

détail la problématique du secteur, et de laquelle certains éléments ont été repris ici.

Les pas suivants à faire passent par une généralisation du chèque service. Des contacts réguliers ont lieu entre plusieurs cantons, il n'est pas exclu qu'une solution nationale puisse voir bientôt le jour, à condition que les autorités et les parlementaires arrêtent de confondre travail au noir avec politique de la migration.

GT

Gris et noir : ne pas confondre

Même dans la tête des autorités, la confusion règne entre le travail clandestin, les sans papiers, le travail au noir ou au gris.

Que l'on soit Suisse, immigré en possession d'un permis B ou C, requérant d'asile, sans-papiers ou étudiant... le travail au noir doit être défini comme le fait de travailler sans être annoncé aux assurances sociales ni aux impôts.

Il faut relever que dans certains cas, le/la salarié-e voit même les assurances sociales déduites de son salaire sans que les sommes ainsi retenues soient payées par l'employeur. Dans ce cas, l'attitude du dit employeur est doublement inqualifiable !

Un-e travailleur-euse au noir n'est donc pas forcément un clandestin. On sait d'ailleurs que plus de 80 % du travail au noir dans le bâtiment est effectué par des personnes qui ont des papiers en règle (Suisse ou étrangers), mais qui échappent ainsi aux assurances sociales. Le travail au gris doit être défini lui, par contre, comme un emploi déclaré aux assurances sociales (AVS, chômage, 2e pilier...), voire aux impôts, mais dont la personne n'a pas de permis de séjour valable. Le travail au gris est conséquence de l'hypocrisie qui voit un secteur entier de l'économie (l'économie domestique) compter sur l'emploi de milliers de personnes que les lois empêchent de reconnaître réellement.

Comment marche le chèque service

Le constat qui a présidé à la mise en route du projet Chèque service est que de nombreux ménages privés emploient des personnes sans couverture sociale.

Face à ce problème, le DASS et le DEEE ont cherché une réponse appropriée. La difficulté majeure de cette réflexion a été de trouver une solution pour assurer le lien avec les assurances. Un groupe de travail, qui avait pour mission de mettre sur pied un outil le plus simple et pratique possible, a proposé une solution, Chèque service.



Pour décharger les employeurs des démarches administratives, Chèque service mandate Foyer-Handicap pour :

- prendre en charge la gestion comptable du système;
- assurer le rôle d'interface entre les employeurs et les assurances sociales.

Pourquoi confier cette mission à Foyer-Handicap ? D'abord pour bénéficier des expériences et compétences en

place, mais également pour favoriser l'intégration de personnes handicapées dans le prolongement de l'année européenne du handicap.

En résumé, les objectifs du système sont les suivants :

- garantir une protection sociale de base aux employés (AVS/AI/AC/APG/AMat, Accidents);
- décharger les employeurs des démarches administratives tout en les mettant en règle avec les assurances sociales de base;
- permettre une meilleure transparence des relations du travail.

Fonctionnement :

Le système proposé par Chèque service est simple :

- l'employeur verse les charges sociales prévisibles à Chèque service;
- l'employeur paie cash l'employé(e) (comme à l'accoutumée);
- l'employeur complète le chèque et l'envoie à Foyer-Handicap.

Le chèque comprend 3 volets :

- un volet blanc "quitance pour l'employeur" qu'il conserve;
- le volet central qu'il adresse à "Chèque service" pour traitement des décomptes de salaires et de cotisations sociales
- le volet de gauche "décompte pour l'employé(e)".

Afin de minimiser les coûts, le DEEE, le DASS, le DIP et la Fondation Foyer-Handicap ont créé une association à but non

lucrative "Chèque service".

Sur mandat de l'association, Foyer Handicap prend en charge l'enregistrement des adhérents et la gestion comptable, tandis qu'en matière de droit du travail et des assurances sociales, le service des Relations du travail de l'OCIRT conseille les employeurs et les travailleurs. Il suffit simplement de contacter les coordonnées "Chèque service" afin d'être renseigné.

Au niveau pratique, le ménage privé qui désire adhérer au système adresse un formulaire d'adhésion par travailleur à Chèque service et lui verse le montant des charges prévisibles. Chèque service confirme alors l'affiliation en adressant le Chèque à l'employeur.

Chèque service calcule les cotisations sociales et, après les avoir prélevées sur l'avance de l'employeur, les verse aux différentes assurances (AVS/AI/AC/APG/AMat et accident). Chèque service établit le certificat de salaire annuel. Un décompte de salaire et de charges peut toutefois être demandé plus régulièrement sur simple requête de l'employeur ou du travailleur.

Pour ce qui est des charges prévisibles que l'employeur doit verser à Chèque service, elles se montent à 20% du salaire, soit :

- environ 14 % pour les charges sociales (parts employeur + employé);
- environ 6% pour les frais administratifs et de gestion (gestion des décomptes et impression des documents, chèques, feuillets d'information, etc.).

Afin de pouvoir se faire une idée du montant des charges prévisibles à verser à Chèque service, voici un exemple concret :

- une femme de ménage tra-

vaille 2 h par semaine

- l'employeur la paye cash 20.- francs net/h
- l'employeur verse un montant estimé à 110.- francs de charges par trimestre à Chèque service.

Informations de proximité :

Dans un souci de proximité, l'information sur Chèque service est disponible :

- dans les 22 Centres d'action sociales et de santé (CASS) du canton
- auprès des mairies (à ce jour, 3/4 des mairies sont intéressées à participer à ce projet).

Les CASS et les Mairies intéressées sont en mesure d'expliquer dans les grandes lignes le fonctionnement de Chèque service aux personnes concernées et d'estimer le montant des charges prévisibles. Différents documents sont remis à cette occasion (feuillets d'information à l'attention des travailleurs et des employeurs, formulaire d'adhésion, bulletin de versement, etc.).

Plus d'excuse

Les syndicats se sont toujours opposés au travail au noir, car il s'agit d'une façon de se soustraire à la solidarité que constituent les assurances sociales et les impôts, sans compter que les conséquences pour les salarié-e-s peuvent être graves, par exemple en cas de non-assurance.

Mais il est vrai qu'il a fallu de fait fermer les yeux pendant longtemps, tant les formalités administratives pour ces déclarations étaient difficiles à remplir pour un-e simple citoyen-ne occupant par exemple une femme de ménage.

Avec la mise en place du chèque service, cet inconvénient et donc cette excuse n'existent plus. Employer quelqu'un-e sans le/la déclarer devient donc totalement impardonnable.